VILLE DE
PAYERNE

Population
Contrôle des habitants et bureau
des étrangers

DOCUMENTS D'ETAT CIVIL

Citoyen de nationalité suisse :

	Enfant	Adulte
Célibataire	Certificat de famille ou acte de naissance	Acte d'origine ou certificat individuel d'état civil à jour
Marié(e)	-	Certificat de famille
Marié(e) séparé(e)	-	Convention de séparation mentionnant la date exacte de la séparation du couple et certificat de famille à jour ATTENTION: si vous n'avez pas de convention, une lettre datée et signée indiquant la date de séparation est suffisante
Divorcé(e)	-	Jugement de divorce définitif et exécutoire accompagné du certificat de famille
Veuf / Veuve	-	Document d'état civil avec date de veuvage

Ces documents peuvent être commandés auprès de Etat civil | État de Vaud ou de votre commune d'origine.

Citoyen de nationalité étrangère :

	Enfant	Adulte
Célibataire	Acte de naissance	Acte de naissance ou certificat individuel d'état civil à jour
Marié(e)	-	Acte de mariage (ou équivalent)
Marié(e) séparé(e)	-	Convention de séparation mentionnant la date exacte de la séparation du couple et acte de mariage (ou équivalent) ATTENTION: si vous n'avez pas de convention, une lettre datée et signée indiquant la date de séparation est suffisante
Divorcé(e)	-	Jugement de divorce définitif et exécutoire, accompagné de l'acte de mariage
Veuf / Veuve	-	Document d'état civil avec date de veuvage

Ces documents peuvent être commandés auprès de l'Etat civil de votre pays ou, si un événement s'est produit en Suisse après 2005, auprès de l'Etat civil | État de Vaud. Ils doivent impérativement être traduits en anglais ou dans une des langues nationales.

Ouverture du guichet du lundi au vendredi de 08 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 30, le jeudi jusqu'à 19 h 00.
Fermé le mardi.

Hôtel de Ville
Rue de Savoie 1

Case postale 112
1530 Payerne

+41 26 662 65 57
spop@payerne.ch

Informations :
www.payerne.ch